





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-435**

Séance publique du

28 septembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172955-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ, PAR ANTICIPATION, CONCERNANT LA
DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT D'ALSH MATERNELS**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaele LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des animations et de la Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHAZEAU Maurice

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ, PAR ANTICIPATION, CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT D'ALSH MATERNELS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le marché P15.033 portant sur la gestion des structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement maternels fonctionnant dans les locaux de l'Ecole de la Beauvalle et de l'École Brémond arrive à terme le 31 décembre 2015. Pour assurer la continuité du service d'accueil des enfants il convient de lancer un nouveau marché avec mise en concurrence pour la période 2016-2018.

LES BESOINS

La Ville d'Aix-en-Provence a déterminé parmi ses objectifs prioritaires le renforcement de son attractivité ainsi que le principe d'améliorer la proximité, la qualité de vie des Aixois et Aixois afin de satisfaire les attentes et renforcer la cohésion sociale. Pour atteindre ces objectifs et répondre aux demandes des familles en termes d'offre d'accueil durant les périodes hors scolaires, une démarche globale est entreprise sur l'ensemble du territoire communal

Pour atteindre ces objectifs, il importe de proposer une offre de qualité sur le périmètre concerné.

C'est dans ce cadre général que la Ville d'Aix-en-Provence souhaite lancer un marché concernant l'accueil généraliste d'enfants scolarisés à partir de 3 ans durant les périodes hors

temps scolaires (mercredis, petites et grandes vacances scolaires) sur les deux sites des écoles Brémond et La Beauvalle.

La procédure adoptée est celle d'un marché à procédure adaptée de l'article 30 du Code des marchés publics.

Le prestataire devra s'engager à développer un projet éducatif cohérent avec les besoins des familles, l'accueil et les besoins des enfants accueillis. Il développera pour se faire un projet fourni aux autorités de tutelle et passeur d'ordre.

Considérant la nature particulière de cette activité organisée en direction d'enfants en bas âge à laquelle s'appliquent des réglementations toujours plus contraignantes ainsi que la nécessité de prendre en compte les besoins et pratiques des familles qui évoluent constamment, il devient obligatoire aujourd'hui pour les gestionnaires de ces structures, de posséder des qualifications, des savoir faire et compétences à la hauteur de ces enjeux. Pour y répondre, ces gestionnaires doivent posséder de réelles capacités en matière de gestion financière et de ressources humaines.

Pour ces raisons, le marché est constitué d'un lot unique, à prix global et forfaitaire.

Compte tenu du temps nécessaire à la mise en place et à l'amélioration du projet pédagogique retenu, sa durée est fixée à 3 ans ferme du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

L'estimation annuelle du marché est fixée 230 000 € HT.

Les candidatures seront analysées au regard des garanties et capacités techniques et financières, ainsi que des capacités professionnelles des soumissionnaires.

Les critères prévus pour l'analyse des offres sont les suivants :

		Pondération
Critère 1	ASPECTS EDUCATIFS/QUALITATIFS	
	Qualité et originalité des projets éducatifs et pédagogiques	25 %
Critère 2	ASPECTS TECHNIQUES Moyens pour réaliser le projet :	
a)	Nombre, qualifications et formations des personnels en charge des aspects éducatifs en relation directe avec les enfants,	13%
b)	Moyens destinés à la gestion de la structure : qualifications et nombre du personnel affecté à cette tâche, moyens mis en oeuvre pour la communication avec les familles et les inscriptions par voie numérique...	12%
Critère 3	COUT DE LA PRESTATION	50 %

L'analyse des propositions comportera une phase de négociation avec l'ensemble des candidats ayant déposé une offre. Les candidats seront classés au vu de la note globale obtenue sur 100.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue, aucune variante n'est autorisée.

La présente consultation entre dans le cadre de l'obligation de reprise du personnel en application de la Convention Collective Nationale des Etablissements Privés d'Hospitalisation, de Soins, de Cure et de Garde à but non lucratif du 31 Octobre 1951 (CCN 51).

Comme l'y autorise l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant: *«Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché»*, en conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics après attribution par la Commission d'Appel d'Offres en application de l'article 30 II 2 du Code des marchés publics, à signer les marchés publics, leurs éventuelles reconductions et tout document s'y rapportant, avec la ou les entreprise(s) ou groupement(s) d'entreprises retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur la ligne de crédit N° 3810 92421 611 924 qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2015-435 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ, PAR ANTICIPATION,
CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT
D'ALSH MATERNELS -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI

